

Bouleurs Infos

Journal d'informations Municipales

Année 2022 N°91 Février 2022



Editorial

La municipalité a été très mobilisée ces derniers mois et plus particulièrement ces dernières semaines avec les cas de contamination et les fermetures d'accueil à l'école au jour le jour.

Tout le monde a été touché ou a eu à subir les conséquences de la pandémie : les enseignants ont été contaminés, les remplaçants prévus, mais aussi nos agents communaux et bien sûr parents et enfants. Nous avons même envisagé de suspendre cantine et périscolaire lorsque notre personnel a été touché car nous risquions de ne pas garantir la sécurité des enfants. Nous avons trouvé des solutions et évité la fermeture du service. Nous avons fait notre possible pour vous aider en mettant en place tout le mois de janvier un service minimum.

La Commune a fait un effort en prenant en charge non seulement les repas commandés mais non consommés ce qui représente une perte de 1300 € pour la commune mais également la perte de recettes de garderie et périscolaire alors que le personnel a été présent et rémunéré. Espérons que cette nouvelle année nous permette de voir enfin la fin de cette pandémie.

Malgré les difficultés, nous avons avancé sur des projets, déposé des demandes de subvention dans le cadre du plan de relance et quand même investi plus de 500 000 € (démolition du bâtiment en face de la Mairie, travaux de rénovation à l'école, à la Maison des Associations Bâtiment principal et annexe : changement total de la couverture et réfection de la façade, extension du réseau de caméras...).

Monique BOURDIER

La Cyber malveillance

L'Etat a mis en place un dispositif national d'assistance pour Informer – Assister - Prévenir : **Cybermalveillance.gouv.fr**

ticuliers, les entreprises, les associations, les collectivités et les admalveillance, de les informer sur les menaces numériques et les moyens de s'en protéger.

- ⇒ Consultez leurs bonnes pratiques et conseils pour vous protéger des cybermenaces.
- ⇒ Vous souhaitez signaler une escroquerie en ligne ou un contenu illicite sur Internet?
- ⇒ Vous souhaitez déposer plainte à la suite d'une cyber malveillance?

Il a pour missions d'assister les par- Vous êtes victime ou pensez être victime d'un acte malveillant en ligne (virus, hameçonnage, arnaque bancaire...) ? Renministrations victimes de cyber dez-vous sur leur outil de diagnostic et d'assistance en ligne.

> En cette période de crise sanitaire prolongée, Cybermalveillance.gouv.fr continue les appels à vigilance auprès de tous ses publics, notamment sur l'hameconnage (phishing en anglais), qui reste une menace majeure vecteur de nombreuses autres formes d'attaques.

> Le phishing est une technique frauduleuse destinée à leurrer un internaute (Suite page 3)

Elections présidentielles le bureau de vote fermera à 19 h au lieu de 18 h

- Dimanche 10 avril 2022 &
- Dimanche 24 avril 2022: ouverture du bureau de vote de 8 h à 19 h

À savoir : vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 2 mars 2022 pour voter lors de l'élection présidentielle à condition d'être âgé d'au moins 18

Si vous avez 18 ans après le 1er tour vous ne pourrez voter qu'aux législatives



NOTA: vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrits sur les listes électorales en vous connectant sur le site service-public.fr « demande d'inscription en ligne sur liste électorale » et il vous est proposé de vérifier si vous êtes inscrits.

Périscolaire A.L.S.H.

L'amélioration de l'Accueil continue : un jeu extérieur a été installé devant la Maison des Associations. Nous n'avions pas la place de l'ajouter dans le square existant, mais surtout il ne pouvait être subventionné par la CAF que s'il était réservé aux enfants venant à l'ALSH...Une aide à hauteur de 60 % du coût n'était pas négligeable.

Projet d'ALSH en juillet

La commune envisage de proposer un accueil des enfants à l'ALSH au mois de juillet 2022. Une enquête est en cours pour savoir combien d'enfants seraient concernés afin de prévoir l'encadrement.

Par contre, si nous organisons un Centre dans la commune nous ne subventionnerons pas l'ALSH de Crécy et de St Germain (pour des familles qui opteraient pour l'un de ces deux ALSH) sauf pour les enfants que nous ne pourrions accueillir à Bouleurs (faute de place). En effet, nous leur versons $16 \ \epsilon$ / jour et par enfant et ne pouvons avoir double dépense.

L'ALSH débuterait le vendredi 8 Juillet jusqu'au vendredi 22 juillet voire jusqu'au 29. Une enquête auprès des parents est en cours.



Microfolies quand l'art s'invite à la ferme... le 19 & 20 mai 2022

Le projet Micro-Folie, porté et subventionné par le Ministère de la Culture, s'articule autour d'un **Musée** numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs*. Proposé par la CACPB



et Act'Art, opérateur culturel du Conseil Départemental, la commune de Bouleurs s'est portée volontaire pour deux classes après l'accord de l'équipe enseignante. Le financement est assumé à 48 % par le département et à 52 % par les communes.

Les classes de CM1-CM2 de Bouleurs seront accueillis au Moulin de Chantemerle à Aulnoy (jeudi ou vendredi en mai-juin) où pendant 2h par classe il sera proposé aux enfants :

- ◆ Observation et commentaire d'une œuvre avec les enfants sur une thématique
- Découverte interactive de l'histoire de l'art

avec les tablettes numériques : jeux d'images, analyses d'œuvres

- Mise à disposition des professeurs de contenus pédagogiques thématiques
- ♦ Visite de la ferme elle sur les enjeux spécifiques à l'exploitation (1h)

> l'accueil tout public à la ferme (10H - 18H) aura lieu le samedi 21 mai

- ♦ Accès libre au musée numérique pour le tout public
- ♦ Découverte interactive de l'histoire de l'art avec les tablettes numériques
- ◆ Conférences sur le thème Art & Agriculture et temps de parole partagé avec le public avec une spécialiste de l'histoire de l'art contemporain
- ♦ Banquet artistique à la ferme & dégustations
- Visite de la ferme, rencontre avec les producteurs
- Accès à la vente des produits (boutique ou marché de producteurs

Travaux d'entretien VIADUC de la A4

Fermeture de l'entrée de l'autoroute A4 du 4 Avril au 17 Juin 2022 pour la réalisation de la deuxième phase des travaux de sécurité. Le plan de déviation reste le même qu'en 2021.

La cybermalveillance (suite)

(Suite de la page 1)

pour l'inciter à communiquer des données personnelles en se faisant passer pour un service connu ou un proche. Il existe plusieurs façons de dénoncer un mail frauduleux aux services compétents : signaler le message à Signal Spam, alerter l'entité dont l'identité est usurpée, signaler le site de phishing à Phishing Initiative...

Les problèmes d'éclairage public

La commune dépend pour son éclairage public d'un syndicat départemental qui regroupe 448



communes. Il est géré par un comité syndical de 83 membres élus par les collectivités adhérentes. Notre communauté d'Agglomération est représenté par 7 délégués.

Ses compétences sont très larges dont l'éclai-

rage public. C'est le Syndicat qui met en concurrence et choisit les entreprises chargées de l'entretien du réseau, négocie les contrats mais aussi propose un groupement de commande aux communes membres pour la fourniture d'énergie.

Nous avons subi des pannes importantes successives dont il a fallu trouver l'origine. Les pannes intermittentes sont les plus difficiles à trouver. Un câble le long du parking a dû être changé en totalité en nécessitant l'ouverture d'une tranchée. Des matériels divers dans les lampadaires et armoires de commande ont été changés.

Toutes les réparations sont à la charge de la commune.

Attention au démarchage téléphonique et à domicile abusif au nom de la commune

Méfiez-vous des contacts téléphoniques pour des démarchages commerciaux à domicile au nom de la commune qui ne mandate jamais des entreprises chez des particuliers pour des travaux de rénovation / économie d'énergie/contrôle divers

Ne signez donc aucun document.

N'hésitez pas à informer la Gendarmerie de Crécy la Chapelle pour signaler ce genre de pratique.

France services

Leur mission : rapprocher le service public de chaque citoyen, faciliter les démarches du quotidien au sein d'un guichet unique : Santé, famille, retraite, logement, impôts...

LE SERVICE UNIQUE DE LA RÉNOVATION ENERGÉTIQUE (SURE)

Ce service de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie a été créé pour la mise en œuvre d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE). Il est gratuit, à destination des habitants, pour favoriser la rénovation énergétique de leur logement, mais également pour les copropriétés, propriétaires bailleurs, locataires, entreprises du bâtiment. Le conseiller SURE vous accueille sur rendez-vous pour :

- ◆ Des informations et conseils sur les travaux à conduire avec des visites sur site possibles dans certaines conditions. L'aide à la formulation de la demande de travaux et l'analyse des devis;
- ◆ L'orientation au cas par cas vers les aides financières existantes adaptées aux caractéristiques du ménage et l'aide à la construction de plans de financement;
- ♦ Un annuaire des professionnels certifiés RGE et la mise à disposition d'outils pour le suivi de chantier
- Un suivi post-travaux pour évaluer les gains

Le conseiller SURE vous accueille sur rendez-vous France SERVICE

https://www.coulommierspaysdebrie.fr/actualites/premier-bilanpositif-pour-le-service-unique-de-la-renovation-energetique-sure-de -lagglomeration-coulommiers-pays-de-brie/



Travaux dans et autour de l'église

⇒ Les trois marches ont été supprimées pour faciliter le passage des poussettes. ⇒ le menuisier a démonté les panneaux de bois du mur nord à l'intérieur de l'église ⇒ l'entreprise de gros œuvre revient fin février et en a pour 2 à 3 mois pour faire le ravalement extérieur, l'assèchement du

mur intérieur Nord et le drainage du mur Nord

France Services

Dans les anciens locaux du Pays Créçois 3, rue de la Chapelle—77580 CRECY LA CHAPELLE 01.64.63.75.39 mail: crecy-lachapelle@france-services.gouv.fr

Horaires du lundi au jeudi : 9 h -12 h30 et 14 h -17h 30 fermé le vendredi

La collecte et le traitement des déchets

Le syndicat intercommunal COVALTRI qui gère ce service pour 106 communes soit 138 279 habitants, annonce pour 2022 une augmentation de la T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) principalement en raison de l'augmentation des taxes européennes (TGAP: Taxe Générée par les Activités Polluantes) qui augmente notre

T.E.O.M. de + 2 %.

Comment maintenir les coûts

- En triant correctement, en minimisant au maximum nos déchets. Trier permet de protéger notre environnement et 80% des déchets d'emballage sont expédiés en filière de recyclage.
- ◆ MAL trier fait augmenter la facture, mais BIEN trier peut la faire diminuer!

Notre déchet est une matière première.

Le futur

Nous devons limiter nos déchets, et pour cela une expérimentation est effectuée dans le département pour la collecte incitative (*Paiement au nombre de levée de collecte*) et est plutôt bien perçue par les administrés. Nous vous tiendrons informé de l'évolution.

En 2023 la généralisation du tri à la source des biodéchets occasionnera probablement une nouvelle collecte et les transformera en biogaz, compost...collecte supplémentaire = coût supplémentaire..

Composteur

Nous allons renouveler l'opération « composteur ». Le succès a été tellement important dans les différentes communes que nous devrons réorganiser le principe. Probablement une précommande en mairie, et distribution ultérieure. Nous vous tiendrons informé du déroulement futur.

Refus de tri

Le collecteur nous a signalé qu'il y a énormément de refus de tri au niveau du centre de traitement pour les poubelles jaunes car de plus de plus de vêtements et de chaussures y sont déposées (mais pas que cela): à partir de 2022 toutes les bennes refusées seront réintégrées dans les coûts de traitement et répercutées aux communes. Cela contribuera à une hausse du coût de la T.E.O.M.

Il faut savoir que le collecteur est capable de sa-

voir quels sont les bacs mal triés car des photos sont prises automatiquement à chaque levée. D'ici l'application généralisée de la tarification incitative, il nous faut améliorer notre tri.

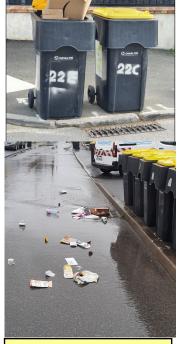
COVALTRI réfléchit à proposer à nouveau des bornes de ramassage de vêtements. Elles avaient été supprimées à Bouleurs, mais aussi à Intermarché en raison des dépôts de toutes sortes tout autour et à leur fracturation régulière. Il faudra probablement les accompa-

gner d'installation de caméras...

Enfin, nous ne pouvons que redire

que les couvercles des poubelles doivent être fermés, sinon elles peuvent ne pas être collectées si le chauffeur estime que les déchets vont se répandre sur la chaussée.





Les sacs pleins déposés au pied des bornes à verre seront considérés comme des dépôts sauvages



La commune institue des amendes administratives

L'augmentation des dépôts sauvages et déchets de toutes sortes que ce soit dans les espaces naturels aux bornes à verre ou dans les espaces publics a amené le Conseil à réfléchir aux mesures à prendre.

Ces actes d'incivilité portent atteinte à l'environnement, à la salubrité publique et la propreté de la commune et représentent un coût pour la commune car les travaux d'enlèvement et de nettoyage sont effectués par les employés communaux du service technique. Les mises en déchèteries sont également facturées à la commune.

Le conseil municipal, a donc décidé d'instituer une redevance forfaitaire due par les auteurs des dépôts de déchets sur la voie publique, les chemins d'exploitation et ruraux et dans les espaces naturels.

Le réseau de caméras fixes ainsi que des caméras



Déjections canines : 3ème rappel



Nous déplorons que les déjections canines souillent de plus en plus nos trottoirs, parkings, et espaces verts malgré nos précédentes remarques qui nous ont conduits à installer 1 distributeur de sacs à déjection, devant la Mairie

Le ramassage des déjections canines est un geste citoyen et par le respect des consignes élémentaires d'hygiène et de propreté vous contribuez au maintien d'un cadre de vie agréable. La promenade de nos amis à quatre pattes devient alors un plaisir pour tous.

Soit les agents communaux sont éclaboussés de crottes de chiens quand ils tondent, soit quand ils vont fleurir les parterres au printemps ils devront

1 ^{ère} catégorie- Pour les professionnels	Montant de la redevance
Déchets spéciaux et polluants	5 000 €
Déchets non polluants	3 000 €
Déchets verts	3 000 €
2ème catégorie – pour les particuliers – Gros volume ≥ 1 m³	Montant de la redevance
Déchets de tous types	1 500 €
3ème catégorie – pour les particuliers – Petit volume ≤ 0.5 m³	Montant de la redevance
Déchets de tous types	150€
Si récidive	300€

« chasseur » mobiles permet d'obtenir l'immatriculation des véhicules et ainsi l'identité des contrevenants. 48 h seront données aux contrevenants pour enlever leurs déchets, puis, si ce n'est pas fait, le barème sera appliqué via le Trésor Publicen émettant un titre de recettes au Trésor Public

Pour l'instant, ce sont à chaque fois des personnes n'habitant pas la commune. Si vous êtes témoin d'un dépôt n'hésitez pas à appeler la Mairie en signalant le jour et l'heure, le lieu. La recherche d'image sera plus rapide.

commencer par enlever les déjections !!! Et les particuliers ont les mêmes problèmes dans leurs plates-bandes devant leurs maisons....

Quel manque de respect...!!!

Nous allons bientôt être obligés de mettre des clôtures autour des espaces verts à préserver... Dommage!

RAPPEL des règles de bonne conduite La commune a pris un arrêté municipal N°40/2012 du 21/09/2012 – instituant une obligation de ramassage des déjections canines et chevalines abandonnées sur la voie publique

Le non-respect de l'arrêté du maire pris en application de son pouvoir de police générale défini à l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales et visant, par ailleurs, le règlement sanitaire départemental conduit à des sanctions pouvant aller jusqu'à une contravention de la troisième classe, c'est-à-dire jusqu'à 450 euros

Urbanisme: L'approbation de la modification du PLU

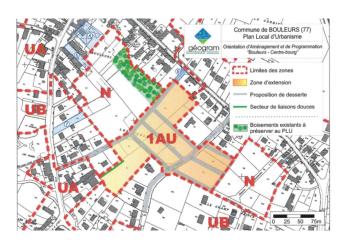
Sa modification a commencé en 2018 mais la procédure n'a pas abouti avant la fusion du Pays Créçois dans la Communauté d'Agglomération.

La commune a perdu la compétence en matière d'aménagement du territoire et donc de PLU : c'est Coulommiers – Pays de Brie qui a lancé l'enquête publique et a approuvé le 9 décembre 2021 la modification du PLU. Le maire conserve seulement la signature des permis et autorisations.

Pourquoi la commune l'avait-elle lancé ? Les objectifs étaient les suivants :

- ⇒ Inscrire des emplacements réservés destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales afin de réduire dans le bourg et le hameau de Sarcy les risques d'inondation issue des ruissellements
- ⇒ Modifier plusieurs articles du règlement afin de renforcer la gestion des eaux pluviales à la parcelle, améliorer les modalités d'urbanisation en agglomération et « éclaircir » certaines règles en tirant les leçons de l'expérience sur son application.

La zone 1 AU au centre du village



Cette zone est toujours à l'étude. Plusieurs aménageurs et constructeurs proposent puis améliorent leurs projets. La commune persiste dans la demande de résidence multigénérationnelle associée à une zone pavillonnaire.

Il s'agit de répondre au besoin de logement adapté pour des personnes âgées valides désirant rester le plus longtemps possibles dans un habitat traditionnel. L'actualité nous conforte dans cette volonté commune. Les modifications apportées permettent également de prendre en compte des règles issues de documents supra communaux et d'annexer de nouveaux documents approuvés sur la commune après le PLU, tels que le règlement de voirie et le schéma d'assainissement.

Quelques exemples de modification :

- Calcul de la hauteur d'une construction par rapport aux limites séparatives
- ◆ Les conditions d'accès pour qu'un terrain soit constructible
- ◆ La situation des annexes situées à plus de 30 m de l'espace public : elles ne pourront plus être transformées en logement
- Le calcul du niveau bas de la construction est simplifié
- Des précisions sur les toitures et parements extérieurs
- Le nombre de places de stationnement : trois places pour toute nouvelle construction de surface supérieure à 100 m²

Parkings Publics : à noter

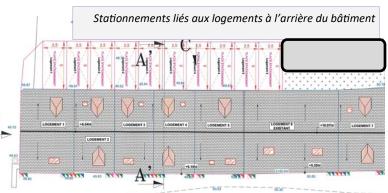
La commune a réalisé des places de parking publiques derrière la mairie mais aussi entre les deux anciens corps de ferme.

Chaque logement créé par un particulier dans l'ancienne ferme a 2 places dédiées derrière le bâtiment.

Les 11 places réalisées entre les deux bâtiments sont des places de parking publiques que tout le monde peut utiliser.



Elles ne sont pas réservées à ces logements.



Le Tour de France Femmes 2022 passera à Bouleurs

Il se fera en huit étapes, du 24 au 31 juillet, pour un total de 1.029km de course. Le parcours traversera trois régions (Île-de-France, Grand Est et Bourgogne-France-Comté) et 11 départements. Quatre étapes de plaine, deux étapes accidentées et deux étapes de montagne avec une arrivée en altitude à La Super Planche des Belles Filles. Dans le peloton, 22 équipes de 6 coureuses s'affronteront.



Pour la 1ère fois, le Département de Seine-et-Marne accueillera les coureuses du Tour de France Femmes, le 25 juillet 2022. Elles traverseront la Seine-et-Marne du nord au sud, pour une étape mettant à l'honneur le patrimoine culturel seine-et-marnais dont deux joyaux patrimoniaux : les châteaux de Vaux-le-Vicomte et de Blandy-les-Tours.

Au cours de cette 2° étape, **de Meaux à Provins** les coureuses s'élanceront à 12h55 de Meaux pour arriver à 16h30 à Provins : une grande traversée de 135 km, qui se terminera par un sprint final à l'arrivée!.

En venant de Boutigny, la course traversera Bouleurs pour rejoindre Crécy la Chapelle en passant par la rue de l'église, la rue des roches et la RD 85 vers Férolles.

La traversée de la Brie ne sera pas sans difficulté. En effet, le parcours est très roulant mais aussi très technique, avec la côte de Tigeaux référencée en 4º catégorie au classement de la montagne.

Retenez la date ou regardez sur France 3 le reportage en direct de 14h15 à 16h45.



Retrouvez-nous sur le Web www.bouleurs.fr

Adresse 24 rue de l'église 77580 Bouleurs

1 : 01 64 63 84 14

@ : accueil@bouleurs.fr

mairiedebouleurs@wanadoo.fr

La mairie est ouverte : tous les matins

9H à 12H du lundi au samedi et les vendredis de 14 H à 18H





L'ambiance de fêtes était attendue pour rompre avec la tristesse de cette pandémie qui nous a tous touchés.

Pour créer cette ambiance nous avons investi dans des illuminations que vous aviez été nombreux à réclamer : les fils « lumières » sur les candélabres de la rue de l'église et des motifs à poser sur les lampadaires pourvus de prises.

Cette dépense ne sera plus à faire l'an prochain mais il restera les frais de pose et de dépose.

Pour les enfants, la commune avait invité le Père Noël qui est arrivé dans sa superbe calèche. Après avoir fait la photo et parfois donné leur liste de cadeaux, un goûter était prévu pour les enfants comme pour les parents .



Concert Gospel dans l'église le samedi 18 décembre

L'église était pleine; quelle chaleur humaine!!



Edité par FCS Imprimeur—Ne pas jeter sur la voie publique

